

Vie du chantier
Jonction Grand-Saconnex Jac Jonction Grand-Saconnex

Office fédéral des routes OFROU

OFROU Filiale Estavayer-le-Lac Tél +41 58 461 87 16 info@astra.admin.ch





Abattage des arbres et buissons

Respecter le rythme de la nature

Marquant le démarrage du réaménagement de la jonction du Grand-Saconnex (Projet JAG), l'abattage des arbres et buissons a pour objectif de créer l'espace nécessaire aux hommes et aux machines pour assurer la mise en œuvre d'un chantier considéré comme l'un des plus complexes de Suisse romande. De la planification au cadre légal en passant par les enjeux de sécurité ou de gestion du trafic, découvrez les coulisses de la première étape du chantier.

Les enjeux

L'abattage débutera à l'automne 2018 pour se terminer courant de l'hiver 2018-2019. Cette planification minutieuse permet d'éviter de perturber la période de nidification des oiseaux qui s'étale du printemps jusqu'en automne lorsque la météo est la plus clémente. Cette période passée, l'abattage des arbres, buissons et arbustes peut être entrepris. Les riverains de la zone sont également au cœur des préoccupations. Afin de préserver le plus longtemps possible le cadre arborisé autour de la principale zone d'habitations, à savoir la commune de Pregny-Chambésy en direction de Versoix, la date d'abattage pour cette zone a été reportée à la fin de l'année 2019.



jonction-grand-saconnex.ch

Une planification minutieuse et à long terme

Afin d'appréhender la complexité du chantier dans son ensemble, le bureau Ecoscan SA l'a articulé en 24 îlots. Chacun de ces îlots dispose de contraintes qui lui sont propres, tout d'abord le type de végétation boisée (grands arbres, petits arbres, buissons) mais aussi la présence de clôtures et de glissières de sécurité, de talus à fortes pentes ou la présence de lignes à haute tension, autant d'obstacles et de contraintes à l'intervention des machines et des hommes. Ce fonctionnement par îlot a pour intérêt majeur de mettre en évidence des contraintes pouvant, pour chacun, gêner le trafic, identifier les accès aux arbres à abattre ou compromettre la sécurité des usagers et des professionnels. Pour cette planification rigoureuse, le bureau Ecoscan SA a étroitement collaboré avec différents spécialistes, notamment le bureau Ecoservices pour les guestions liées à la sécurité, Citec pour celles du trafic et Hintermann & Weber en charge plus spécifiquement du suivi environnemental du chantier.



En plus des aspects pratiques liés à l'abattage des arbres et des arbustes, la Suisse différentie du point de vue légal les zones boisées non forestières des zones boisées forestières, dites « cadastrées en forêt ». Pour ces dernières une procédure de défrichement a été mise en œuvre



car l'abattage des arbres implique un changement d'affectation du sol qui ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel lorsqu'il est démontré que l'intérêt de réaliser un projet est prépondérant à celui de conserver la forêt (art. 5 de la loi sur les forêts, LFo). Comme toute opération de défrichement, celle réalisée durant le projet JAG nécessitera, afin de respecter les règles législatives, de compenser à l'issue du chantier toute zone défrichée. Pour répondre à cet impératif de compensation, Ecoscan SA a développé un plan paysager détaillé énumérant les différentes essences à réintroduire sur le périmètre une fois le chantier arrivé à son terme. La qualité écologique de la future JAG sera assurée par une variété élevée d'essences d'arbres et arbustes (plus de 20) ainsi que des surfaces importantes de prairies maigres. Ces dernières sont très favorables à la biodiversité, en particulier des fleurs et des insectes.







54'419 m² de zones boisées défrichées

55'770 m² reconstitués en «surfaces vertes» comprenant des zones forestières et arborisées, des prairies maigres et des zones agricoles

27'570 m² cadastrés en forêt

17¹388 m² défrichés temporairement et replantés après les travaux

10'637 m² compensés

Impressum

Textes: incito communication, Epalinges Graphisme: WGR Communication, Lausanne

Contact

 $Responsable\ communication:\ O.\ Floc'hic olivier.floc-hic@astra.admin.ch$

Portrait du porteur de projet/Ecoscan SA

Spécialiste des thématiques environnementales depuis 30 ans, le bureau d'étude Ecoscan SA est chargé de faire respecter les contraintes légales environnementales dans le cadre du réaménagement de la JAG. Depuis 2015, le bureau apporte conseils et expertise au groupement multidisciplinaire d'ingénieurs impliqués dans le réaménagement de la jonction du Grand-Saconnex (JAG).

Les 3 questions/réponses à l'intervenant

M. Adrian Moriette, Biologiste, Ecoscan SA

Quelle est votre spécialité?

Je suis biologiste de formation et mon expertise concerne particulièrement la nature et le paysage.

Un défi particulier sur le projet JAG?

Le défrichement se déroulant d'une traite (sauf la zone de Pregny-Chambesy), nous devons tenir compte d'une problématique liée aux plantes exotiques invasives (ou néophytes invasives). Celles-ci sont très répandues localement le long des autoroutes et, à l'image du séneçon du Cap, la mise à nu du terrain après les travaux d'abattage est très favorable à la prolifération de cette espèce. Ainsi, nous sommes contraints de mobiliser des ressources et des mesures supplémentaires pour y faire face.

Qui va s'occuper de la mise en œuvre technique de l'abattage des arbres?

En collaboration avec le bureau Hintermann & Weber SA, nous mettrons en place une stratégie fine pour définir le moment venu, les emplacements, le timing et l'ordre dans lequel les îlots seront abattus. Sur le chantier, c'est leur équipe qui est responsable du suivi des travaux d'abattage.